



Sommaire

- **La démarche du Parcours de professionnalisation coopérative (1 page)**
- **La Session 1 : « La découverte active du rôle de co-entrepreneur ». (2 pages)**
- **La Session 2 : « La maîtrise de la co-responsabilité ». (2 pages)**
- **La Session n°3 : « L'implication dans le co-pilotage » (2 pages)**
- **Les Bilans professionnels coopératifs (1 page)**
- **Les modalités contractuelles (1 page)**



La démarche du Parcours de professionnalisation coopérative

Ses grandes caractéristiques

Le principal objectif de la démarche

Le Parcours de professionnalisation coopérative a pour but d'accompagner le salarié de la SCOP dans son évolution de salarié associé ou salarié co-entrepreneur. En effet, les activités d'un salarié co-entrepreneur constituent un « plus » d'activités et de compétences spécifiques et donc un « plus » de professionnalisation. Ce « plus » comporte deux grands volets :

- Les activités gestionnaires permettant une prise de responsabilité professionnelle partagée ;
- Les activités liées aux spécificités du fonctionnement des entreprises coopératives visant notamment :
 - la participation à la vie statutaire de la coopérative ;
 - le suivi du partage du résultat et de la gestion collective de l'épargne co-investie dans l'entreprise.

Une professionnalisation en trois étapes

Le Parcours de professionnalisation coopérative comporte trois Sessions successives correspondant à trois niveaux d'implication croissante dans le suivi gestionnaire de la SCOP.

La Session 1 permet au salarié-associé ou futur associé de prendre ses repères avec « *la découverte active du rôle de co-entrepreneur* ».

La Session 2 permet au salarié-associé d'acquérir les connaissances et l'expérience nécessaires au suivi de la gestion de sa SCOP avec « *la maîtrise de la co-responsabilité* ».

La Session 3 assure au salarié-associé le savoir et l'expérience permettant « *l'implication dans le co-pilotage de sa SCOP* ».

Une logique de formation – action

Le dispositif du Parcours de professionnalisation coopérative ne constitue pas seulement un ensemble de séquences de formation au sens traditionnel avec un simple transfert de connaissances. En effet, tout au long des trois Sessions du Parcours, l'acquis de professionnalisation du participant va progressivement s'enrichir de son expérience accumulée avec la préparation de Propositions de Pratiques Co-Entrepreneuriales dans la SCOP.

Une démarche qui va permettre au salarié associé ou futur associé de capitaliser ses pratiques et de restituer dans le temps l'expérience correspondante. Cette restitution en Bilan Professionnel Coopératif fait l'objet d'une reconnaissance ou certification de professionnalisa-

L'impact de la certification

La certification apporte tout d'abord une garantie de qualité de la formation-action qui est réalisée par le participant. Elle se base sur un inventaire (ou référentiel) des rôles ou activités de base que doit assumer le salarié-associé en coopérative.

Si le participant du Parcours le juge utile, cette certification donne droit à des équivalences pour postuler à des titres ou diplômes publics.

Une équivalence qui permettra d'accéder à la préparation du diplôme visé selon une procédure ou cursus raccourci (en fin de Session 2 Bac professionnel de Gestion, Diplôme de 1^{er} cycle universitaire - Deug en fin de Session 3, Maîtrise de Gestion).

La personnalisation du Parcours

Il appartient au salarié inscrit au Parcours de choisir avec son responsable hiérarchique le déroulement le plus adapté à ses attentes et à sa disponibilité.

Il est de ce fait possible d'espacer sur 3 à 4 ans le suivi des Session 2 et 3. Après le Bilan Professionnel Coopératif, il est ainsi possible d'arrêter momentanément le Parcours avant d'envisager ou non, le suivi des Sessions 2 et 3. Il en va de même en fin de Session 2 avec la possibilité de reporter ou non à plus tard la Session 3.

Par ailleurs, lorsque l'on a déjà suivi une formation coopérative et gestionnaire, il est toujours possible de demander l'entrée dans le Parcours :

- directement en Bilan Professionnel Coopératif 1 pour s'engager dans la Session 2 ;
- directement en Bilan Professionnel Coopératif 2 pour s'engager dans la Session 3.

Enfin, chacun a la latitude d'identifier les Modules Optionnels d'approfondissement qui correspondent le mieux à ses attentes ; un choix qui s'opère notamment lors des Bilans Professionnels Coopératifs .

Son architecture

<p>Session 1</p> <p>« La découverte active du rôle de co-entrepreneur »</p> <p>(2 X 2 jours)</p>	<p>Module 1</p> <ul style="list-style-type: none"> Le statut de la SCOP, ses pratiques La stratégie de la SCOP face aux modifications du contexte
	<p>Module 2</p> <ul style="list-style-type: none"> Le fonctionnement économique de la SCOP Mieux communiquer pour mieux coopérer
	<p>Bilan Professionnel Coopératif n°1</p> <p>Validation des acquis professionnels devant un Comité de professionnalisation et <i>certification intermédiaire de professionnalisation coopérative</i></p> <p>Auto-diagnostic individuel de positionnement pour un</p>

<p>Session 2</p> <p>« La maîtrise de la co-responsabilité »</p> <p>(3 X 2 jours)</p>	<p>Module 3</p> <ul style="list-style-type: none"> Gérer la SCOP
	<p>Module 4</p> <ul style="list-style-type: none"> Gérer la SCOP
	<p>Module 5</p> <ul style="list-style-type: none"> La communication et le travail en groupe
	<p>Bilan Professionnel Coopératif n°2</p> <p>Validation des acquis professionnels devant un Comité de professionnalisation et <i>certification intermédiaire de professionnalisation coopérative</i></p> <p>Auto-diagnostic individuel de positionnement pour un</p>

<p>Session 3</p> <p>« L'implication dans le co-pilotage »</p> <p>(3 X 2 jours)</p>	<p>Module 6</p> <ul style="list-style-type: none"> Animer et développer la motivation pour mobiliser
	<p>Module 7</p> <ul style="list-style-type: none"> Gérer des projet de développement
	<p>Module 8</p> <ul style="list-style-type: none"> Module de synthèse
	<p>Bilan Professionnel Coopératif n°3</p> <p>Validation des acquis professionnels devant un Comité de professionnalisation et <i>certification complète de professionnalisation coopérative</i></p> <p>Auto-diagnostic individuel de positionnement pour un</p>

La découverte active du rôle de co-entrepreneur

Les objectifs de la Session 1

Rappel

La Session 1 constitue donc la première étape d'évolution du salarié de SCOP vers un rôle de salarié-associé ou salarié co-entrepreneur.

Elle devrait conduire le participant à s'approprier deux acquis de professionnalisation :

- une connaissance de base du fonctionnement de l'entreprise en coopérative ;
- une première expérience de recherche d'informations significatives sur sa SCOP et donc une « prise de repères » comme salarié-associé ou futur associé.

Une première étape d'acquisition de connaissances et d'expérience qui fait l'objet d'une certification intermédiaire de professionnalisation coopérative.

Une première étape de pratiques

Cette première session, intitulée : « *La découverte active du rôle de co-entrepreneur* » vise la découverte (ou le rappel) des spécificités coopératives et une première approche des pratiques co-entrepreneuriales pour « *entreprendre ensemble* » .

Elle permet une approche globale du rôle d'un salarié co-entrepreneur avec trois dimension :

- **Technique** ou de suivi gestionnaire et statutaires ;
- **Stratégique** ou de gestion de projet ;

Elle offre la possibilité au participant :

- d'être guidé dans une recherche active d'informations sur sa SCOP ;
- de présenter, devant un comité de professionnalisation, sa pratique de recherche active d'informations sur son entreprise ;
- d'accéder à la certification intermédiaire de ses connaissances acquises au cours de la Session 1 ;
- d'offrir le choix de poursuivre ou d'arrêter le Parcours de professionnalisation coopérative à l'issue de la session.

Un premier socle de connaissances

Dès le premier Module, le participant doit comprendre les règles de fonctionnement de l'entreprise coopérative à travers ses statuts, son mode d'administration et de mesurer les engagements liés à sa qualité d'associé ou de futur associé.

Il acquiert une première approche des enjeux stratégiques de sa SCOP.

A travers le deuxième module, le stagiaire doit être amené :

- d'une part, à comprendre les réalités économiques de sa SCOP, tout en se familiarisant avec le vocabulaire, les mécanismes et les documents de gestion de son entreprise ;
- d'autre part, à prendre conscience des difficultés de la communication et à réaliser que l'amélioration de celle-ci constitue un des points clés du travail en équipe et plus globalement du fonctionnement coopératif.

Le déroulement de la Session 1

La Session 1 se compose de deux modules espacés de 6 à 8 semaines.

Chaque module intègre une demi journée d'Échanges de Pratiques Co-Entrepreneuriales. Cette demi-journée est répartie au cours des apports « techniques » (comme dans le module 1) ou isolée (comme dans le module 2).

L'inter-modules permet de rendre effective la recherche active d'informations sur la SCOP.

A l'issue de ces deux modules de formation, le Bilan Professionnel Coopératif n° 1 marque l'aboutissement de la première étape du Parcours de professionnalisation coopérative.

Le contenu des deux modules composant la Session 1

Module	Thèmes abordés	Objectifs	Contenu
1,5 Jour	<ul style="list-style-type: none"> Le statut SCOP, ses pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> Découvrir et comprendre les particularités du statut coopératif : le rôle, les pouvoirs, et les responsabilités de chacun dans la SCOP. Comprendre les valeurs et principes de la Coopération et de l'Économie sociale pour les partager et les appliquer. 	<ul style="list-style-type: none"> Une SCOP <ul style="list-style-type: none"> = entreprise = entreprise de travailleurs associés = entreprise collective Associé <ul style="list-style-type: none"> = Copropriétaire = Co-décideur = Co-apporteur de capitaux Les 6 fonctions du Conseil ou de la Gérance : Réflexion, orientation, décision, délégation, contrôle et information Les Assemblées Générales La répartition des bénéfices Les SCOP et l'Économie sociale
0,5 Jour	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie de la SCOP face aux modifications du contexte concurrentielles 	<ul style="list-style-type: none"> Réfléchir sur la nature et les buts de la SCOP en situation concurrentielle Découvrir les contraintes concurrentielles pour pouvoir évaluer les décisions prises dans la SCOP Faire le lien entre la notion de valeur ajoutée et le rôle de chacun dans la SCOP 	<ul style="list-style-type: none"> De l'économie de production à l'économie de marché Le marché : l'offre et la demande L'offre et la définition de la stratégie La demande et la nécessité de l'adaptation La valeur ajoutée de la coopérative

Inter-module

Recherche active d'informations dans la SCOP du participant pour la préparation des échanges de pratiques avec les autres participants et la présentation de cette recherche pratique lors du Bilan Professionnel Coopératif n° 1

Module	Thèmes abordés	Objectifs	Contenu
1 Jour	<ul style="list-style-type: none"> Le fonctionnement économique de la SCOP 	<ul style="list-style-type: none"> Permettre à chaque participant de comprendre les éléments économiques et financiers de sa SCOP et les décisions qui en découlent 	<ul style="list-style-type: none"> Acheter, produire, vendre,... et écouter le client Le compte de résultat, « film » de l'activité La valeur ajoutée : la vraie richesse produite par l'entreprise Le bilan, « instantané » d'une situation Les conséquences financières du co-entrepreneuriat Les financements et la trésorerie Les principes du fonds de roulement
0,5 Jour	<ul style="list-style-type: none"> Mieux communiquer pour mieux coopérer 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les obstacles à la communication Identifier les exigences de base d'une communication efficace Apprendre à délivrer un message structuré et centré sur l'essentiel 	<ul style="list-style-type: none"> Paradoxes et difficultés de la communication Les exigences de base d'une communication efficace
0,5 Jour	<ul style="list-style-type: none"> Échange de Pratiques Co-entrepreneuriales 	<ul style="list-style-type: none"> Permettre à chacun des participants d'établir une relation étroite entre le contenu de la formation et son vécu professionnel Fournir à chacun un support formalisé permettant de prétendre à une reconnaissance de ses acquis lors du Bilan Professionnel Coopératif 	<ul style="list-style-type: none"> Apport d'outils méthodologiques de recherche d'informations

Bilan Professionnel Coopératif n° 1

Présentation orale devant un comité de professionnalisation du résultat des recherches effectuées dans sa SCOP et des supports écrits correspondants

Les modalités pratiques de la première session

Le document de préparation

Afin d'adapter la formation aux spécificités des SCOP, un questionnaire est remis aux Intéressés pour contribuer à répondre au mieux à leurs attentes de compréhension.

Ce document a pour but de réunir des informations sur les caractéristiques de sa SCOP (historique, outil de travail, répartition des effectifs, fonctionnement).

Les données seront collectées par le salarié en interrogeant le dirigeant, les autres coopérateurs et/ou en consultant les documents internes.

La recherche active d'informations

Lors de la première Session (ensemble des modules 1 et 2), l'échange de Pratiques Co-Entrepreneuriales prend la forme d'une recherche active d'informations dans la SCOP du participant, informations qui seront partagées avec les autres participants de la session et les autres salariés de la SCOP.

Cette recherche recouvre les quatre axes de la formation de la Session, à savoir :

- le statut SCOP et ses pratiques ;
- la stratégie ;
- le fonctionnement économique de la SCOP ;
- la communication dans la SCOP.

Le guide pratique remis aux participants facilite la préparation des

Le Bilan Professionnel Coopératif 1

Ces supports d'informations, ainsi préparés lors des modules 1 et 2 sont présentés oralement lors du Bilan Professionnel Coopératif avec un double objectif :

- permettre au participant à la formation d'établir une relation étroite et directe entre le contenu des modules et sa réalité professionnelle ;
- fournir au participant un support formalisé qui lui permet une première reconnaissance de ses acquis dès la fin de cette session.

Cette étape fondamentale du Parcours de professionnalisation coopérative constitue une unité de validation des acquis qui est capitalisable avec les autres Bilans Professionnels Coopératifs ultérieurs. Elle représente donc une certification intermédiaire de professionnalisation coopératives.

C'est l'occasion, pour le participant, de faire le point des " avancées " constatées et des difficultés rencontrées. C'est également un moment privilégié pour réfléchir à la poursuite du Parcours de professionnalisation coopérative.



Session 2

La maîtrise de la co-responsabilité 7 days

Les objectifs de la Session 2

L'objectif de cette deuxième session du Parcours de professionnalisation coopérative est une approche plus complète visant la responsabilité du salarié dans sa fonction de co-entrepreneur.

Elle vise l'approfondissement des axes de compétences déjà abordés dans la Session 1 :

- Une meilleure compréhension de la gestion de la SCOP ;
- Un développement de l'approche stratégique, à travers le marketing stratégique ;
- Un travail sur la communication et le travail de groupe dans la coopérative.

Une deuxième étape d'acquisition de connaissances et d'expérience qui débouche sur une seconde certification intermédiaire de professionnalisation coopérative.

Des connaissances opérationnelles

Le premier module de la Session 2 (Module 3) doit permettre aux participants de :

- Pouvoir participer à l'analyse et au contrôle de l'exploitation et du financement de sa SCOP ;
- Pouvoir procéder à une analyse financière simple de leur SCOP.

Il se poursuit sur une journée lors du module suivant (Module 4). Celui-ci consacre une journée au marketing stratégique, devant permettre aux participants de :

- Comprendre les décisions stratégiques intervenues récemment dans la SCOP et prendre conscience de la nécessité d'une démarche rigoureuse dans l'approche stratégique ;
- Pouvoir participer à la définition de la stratégie Industrielle et commerciale de sa SCOP.

Le troisième module (Module 5) est consacré à la communication et au travail de groupe. Il doit permettre aux participants de :

- Savoir identifier des moyens pour réduire les difficultés de la communication ;
- Comprendre l'intérêt du travail en groupe, et les conditions de base nécessaires à son efficacité ;
- Auto-évaluer son comportement et les effets induits, en matière de communication et de relation au groupe ;
- Intégrer de nouvelles pratiques de communication en interne et en externe ;
- Identifier les pistes de progrès en matière de communication dans sa SCOP et à son propre niveau.

Une première expérience de propositions co-entrepreneuriales

Comme dans la Session 1, la logique de formation-action est essentielle dans cette session.

D'une " recherche active d'informations " demandée aux participants tout au long de la Session 1, on passe à la formalisation de *Propositions de Pratiques Co-Entrepreneuriales* - P.P.C.E..

Celles-ci reposent sur l'analyse d'une situation, problème ou opportunité, propre à sa SCOP.

Elles peuvent concerner soit le développement de thématiques repérées lors de la Session 1, soit l'élaboration de propositions limitées d'amélioration de la pratique coopérative (déroulement de l'Assemblée Générale, réunions d'information des associés-salariés, apports sur la démarche commerciale de certains produits, propositions d'amélioration de la gestion de son cercle de travail)

L'ensemble des P.P.C.E. produites par les participants doit contribuer à la « capitalisation » des pratiques entre eux. Elles doivent permettre à chacun des participants de compléter son " portefeuille " de pratiques coopératives et gestionnaires.

Le déroulement de la Session 2

La Session 2 se compose de trois modules espacés de 6 à 8 semaines.

Chaque module intègre une séquence dite d'échange de pratiques co-entrepreneuriales. Elle permet notamment de guider le participant dans l'organisation de son travail de préparation de pratiques dans sa SCOP.

Les deux Inter-modules permettent de concrétiser dans son entreprise cette préparation de propositions de pratiques sur un axe de progrès choisi par le participant.

A l'issue des trois modules de formation, le Bilan Professionnel Coopératif 2 permet de valider les connaissances et l'expérience professionnelle ainsi acquises.

Le Comité de professionnalisation délivre en conséquence une certification intermédiaire de professionnalisation coopérative.

Une unité de validation des acquis qui est capitalisable avec le Bilan Professionnel Coopératif 3.

Le contenu des trois modules composant la Session 2

Module	Thèmes abordés	Objectifs	Contenu
2 jours	<ul style="list-style-type: none"> Gérer la SCOP 	<ul style="list-style-type: none"> Approfondir les connaissances de gestion vues dans la première session Permettre aux participants de procéder à une analyse financière simple de leur SCOP 	<ul style="list-style-type: none"> Les ratios d'activité et d'exploitation Les différents modes de financement Les grands équilibres financiers Le fonds de roulement (FR) et le besoin en fonds de roulement (BFR) Les conséquences du statut coopératif sur les modes de financement

Inter-modules

Préparation dans sa SCOP d'une ou de Propositions de pratiques co-entrepreneuriales

Module	Thèmes abordés	Objectifs	Contenu
0,5 jour	<ul style="list-style-type: none"> Gérer la SCOP 	<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux participants de procéder à une analyse financière simple de leur SCOP 	<ul style="list-style-type: none"> Les grands équilibres financiers Les conséquences du statut coopératif sur les modes de financement

1,5 Jours	<ul style="list-style-type: none"> • Marketing stratégique 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les composantes principales de la stratégie de sa SCOP • Comprendre l'environnement économique et commercial de sa SCOP • Intégrer un raisonnement produit/client et connaître les produits (biens et/ou services) de sa SCOP • Connaître les clients et identifier les concurrents de sa SCOP • Déterminer la valeur ajoutée coopérative et non coopérative qu'elle apporte et l'avantage concurrentiel qui en découle 	<ul style="list-style-type: none"> • Le cadre de référence de sa SCOP • Les diagnostics internes et externes • Présentation de l'environnement économique : marché / clients / produits / concurrents, etc... • Les contraintes du marché • Les Domaines d'Activité Stratégique • La Valeur Ajoutée en termes stratégique et coopératif • Le positionnement : points forts et points faibles de sa
------------------	--	--	---

Inter-modules

Poursuite du travail de Proposition de pratiques dans sa SCOP et
préparation des premiers supports de restitution pour le Bilan Professionnel Coopératif 2

Module	Thèmes abordés	Objectifs	Contenu
2 Jours	<ul style="list-style-type: none"> • Communication et travail de groupe 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre conscience, pour mieux y résister, de la tendance habituelle à rejeter les idées des autres dans un travail de groupe • Comprendre le rôle que doit jouer l'animateur dans un travail de groupe • Auto-évaluer son comportement et ses effets induits en matière de communication et de relation de groupe 	<ul style="list-style-type: none"> • Communication <ul style="list-style-type: none"> - Verbal et non-verbal dans la communication - Territoires et zones d'interaction - Écouter pour mieux communiquer - Reformuler • Travail de groupe <ul style="list-style-type: none"> - Chacun s'exprime - L'expression est utilisée - Directivité sur la forme

Bilan Professionnel Coopératif n°2

Présentation orale devant un Comité de professionnalisation des Propositions de pratiques co-entrepreneuriales réalisées dans sa SCOP et des supports écrits correspondants



SCOP

Entrepreneurs
Associés

Session 3

L'implication dans le co-pilotage

Les objectifs de la Session 3

L'objectif de cette troisième session est de permettre aux co-entrepreneurs de participer effectivement au pilotage en équipe des orientations de la SCOP.

Cette session s'adresse donc à des associés ayant déjà une solide expérience de la responsabilité professionnelle et coopérative.

Elle vise à permettre aux dirigeants de constituer une équipe solide pour les soutenir dans le co-pilotage de la SCOP.

L'entreprise coopérative repose, par définition, sur les femmes et les hommes qui la composent. Co-piloter une SCOP relève donc d'abord de ses capacités à mobiliser ses ressources humaines. C'est pourquoi le premier module de la Session 3 (Module 6) a pour objectifs de :

- Comprendre que l'action de tous dans sa SCOP est essentiel dans le développement de la motivation individuelle et collective ;
- Permettre à chaque participant d'accroître son action pour ce développement.

Le co-pilotage repose également sur la vision à moyen terme du développement de la SCOP. Le deuxième module (Module 7) vise l'acquisition des outils nécessaires à cette projection :

- Acquérir les méthodes et les outils de la gestion de projets organisationnels, industriels ou commerciaux.

Enfin, le dernier module (Module 8) doit permettre aux participants de faire la synthèse de l'ensemble du Parcours de professionnalisation en reliant les trois " dimensions " abordées (technique, stratégique et relationnelle) pour développer une vision cohérente et harmonieuse de leur SCOP.

Ils doivent pouvoir :

- Formaliser une analyse globale et synthétique de leur SCOP ;
- Prendre le recul nécessaire pour analyser les défis et pour formaliser un projet de développement de leur SCOP ;
- La formation-action en Session 3 s'appuie, comme précédemment, sur une Proposition de Pratiques Co-Entrepreneuriales concernant :
 - soit l'approfondissement de la P.P.C.E. réalisée en Session 2,
 - soit l'élaboration de propositions approfondies de la pratique gestionnaire et coopérative (animation des ressources humaines, projet technique et/ou commercial innovant, amélioration de la gestion d'un " centre de production ", politique de communication interne de la SCOP, etc.)

Le déroulement de la Session 3

Le contenu des trois modules composant la Session 3

Module	Thèmes abordés	Objectifs	Contenu
2 Jours	<ul style="list-style-type: none"> Animer et développer la motivation pour mobiliser 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les paramètres sur lesquels agir pour développer la motivation de ses collaborateurs comme de ses collègues Apprendre à utiliser les faits quotidiens comme révélateurs de difficultés et/ou de potentiels à mieux utiliser Apprendre à définir des objectifs personnalisés, destinés à motiver et faire progresser 	<ul style="list-style-type: none"> Logique Effort - Résultat - Satisfaction Les éléments de la motivation individuelle et collective Les conditions d'une coopération motivante Les outils du management de terrain

Inter-modules

Préparation dans sa SCOP d'une ou de Propositions de pratiques co-entrepreneuriales

Module	Thèmes abordés	Objectifs	Contenu
2 Jours	<ul style="list-style-type: none"> Gérer des projets de développement 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et prendre en mains les outils les plus adaptés aux projets en cours ou à venir dans sa SCOP Pouvoir animer un projet au quotidien 	<ul style="list-style-type: none"> La traduction du projet en objectifs généraux et opérationnels La constitution et l'organisation de l'équipe-projet La définition d'une stratégie d'action L'élaboration de tableaux de bord La gestion du planning

Inter-modules

Préparation dans sa SCOP d'une ou de Propositions de pratiques co-entrepreneuriales

Module	Thèmes abordés	Objectifs	Contenu
2 Jours	<ul style="list-style-type: none"> • Module de synthèse 	<ul style="list-style-type: none"> • Apprendre à formaliser une analyse globale et synthétique de la SCOP • Prendre le recul nécessaire pour analyser les défis et pour formaliser un projet de développement de sa SCOP 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des mutations de l'environnement et leurs influences sur la SCOP • Analyse multidimensionnelle de la SCOP (histoire et culture, aspects financiers, technologiques, commerciaux, démographiques, fonctionnement coopératif, etc....) • Conception d'un plan de développement à 3 ans

Bilan de Professionnalisation Coopératif n°3

Présentation orale devant un Comité de professionnalisation des Propositions de pratiques co-entrepreneuriales réalisées dans sa SCOP et des supports écrits correspondants



Les Bilans Professionnels Coopératifs

Le Bilan Professionnel Coopératif (BPC) est l'occasion pour chaque participant de faire le point de l'expérience acquise de coopérateur pour préparer des propositions de Pratiques Co-Entrepreneuriales.

Il permet d'évaluer la consistance de la ou des pratiques préparées par le participant dans sa SCOP, les avancées constatées et les difficultés rencontrées.

Il se caractérise par la délivrance en fin des Sessions 1 et 2 d'une certification intermédiaire puis en fin de Session 3 par une certification complète de professionnalisation coopérative.

Cette validation des acquis professionnels et leur certification est réalisée avec un Comité de professionnalisation, composé de coopérateurs et

Le déroulement global des Bilans Professionnels Coopératifs

Chaque participant :

- fait un rapide exposé oral de sa Proposition de Pratiques Co-Entrepreneuriales (P.P.C.E.) en expliquant les objectifs visés, les difficultés rencontrées, les solutions proposées et leur mise en œuvre ;
- présente son " porte-feuille de pratiques ", c'est-à-dire l'accumulation des documents de formalisation complétés au fil des modules du Parcours et de leurs séquences d'échanges de pratiques ;
- commente ses principales observations et présente les solutions qui lui paraissent intéressantes et possibles de mettre en œuvre dans sa SCOP.

La présentation réalisée par chaque participant dure une trentaine de minutes, en incluant le temps d'échange avec le Comité de professionnalisation.

La journée de Bilan Professionnel Coopératif comporte :

- un temps de dernière mise au point de l'intervention des participants devant le Comité ;
- un temps de présentation devant le Comité qui permet à chaque participant de « capitaliser » l'expérience acquise par les autres coopérateurs impliqués dans le BPC ;
- un temps de formalisation individuelle facilitant l'auto-positionnement pour le suivi ultérieur de son Parcours ou itinéraire de professionnalisation.

La composition et le rôle du Comité de professionnalisation

La composition

Le " Comité de Professionnalisation " , constitué pour la certification de l'expérience professionnel, est composé :

- d'un ou de deux dirigeants de SCOP, hors SCOP des participants ;

- d'un représentant de la CGSCOP ;
- d'un ou de deux représentants d'une URSCOP (élu et/ou permanent) ;
- d'un animateur-formateur du Parcours.

À ces membres représentant le Mouvement coopératif, s'ajoutent un à trois représentants de l'Administration de l'Emploi et/ou un établis-

Le rôle du Comité de Professionnalisation

Le Comité de professionnalisation évalue principalement :

- la pertinence de la démarche de proposition vis-à-vis de la SCOP ;
- l'implication du participant dans la (les) proposition(s) de la (des) Pratique(s) Co-Entrepreneuriale(s) (P.P.C.E.) ;
- l'acquis de professionnalisation coopérative du participant et la maîtrise de connaissances correspondant aux objectifs successifs du Parcours.

Dans le cadre du Bilan de validation de la Session 1, le Comité de professionnalisation va apprécier le niveau d'appropriation des objectifs identifiés pour la Session 1, selon le schéma suivant :

- capacité à identifier des objectifs de progrès adaptés à sa SCOP
- implication co-entrepreneuriale
- prise en compte des enjeux économiques et stratégiques

Compte tenu des contenus des Modules 3 à 5 (Session 2), le Bilan Professionnel Coopératif 2 pourra reposer, suivant la nature des P.P.

C.E. présentées sur la compréhension des éléments suivants :

- Analyse de la rentabilité
- Analyse financière
- Réalisme des propositions d'orientations (et capacité de projection dans le futur)
- Appréhension des différentes dimensions de l'entreprise
- Clarté de présentation

Le Bilan professionnel Coopératif 3 permet la présentation d'une étude globale de la SCOP, ainsi que l'état d'avancement de la mise en œuvre de Propositions de Pratiques Co-Entrepreneuriales.

La certification de l'expérience coopérative et gestionnaire

Chacun de ces Bilans Professionnels Coopératifs permet au Comité de professionnalisation de certifier l'expérience acquise au cours de chaque session.

Il s'agit d'une certification intermédiaire pour les Bilans Professionnels Coopératifs 1 et 2.

Le BPC 3 représente, lui, un certificat de professionnalisation complet.

Cette reconnaissance permet, si elles sont souhaitées, des équivalences pour s'inscrire en université afin de suivre un cursus allégé visant l'obtention d'une Maîtrise de Gestion.

An niveau des certifications intermédiaires des Bilans Professionnels Coopératifs 1 et 2, un droit d'équivalence peut être obtenu régionalement pour postuler, selon un cursus allégé, à un Baccalauréat Professionnel de Gestion ou à un Deug de Gestion (1er cycle universitaire).



Les modalités contractuelles du Parcours

L'inscription au Parcours

L'organisation du Parcours de professionnalisation coopérative est assurée par votre URSCOP, celle-ci pouvant être conduite à mettre en place des séquences de formation inter-régionales.

Les conventions de formation du Parcours de professionnalisation sont conclues entre la SCOP du ou des salarié-s concerné-s et l'URSCOP.

Des conventions individuelles ou groupées

Le plus souvent, ces conventions de formation sont individuelles pour permettre la personnalisation du Parcours. Cependant, si l'ensemble des options de formation des salariés d'une SCOP sont communes, et a fortiori si les Sessions de formation correspondantes sont organisées en intra dans la SCOP, la convention de formation SCOP/ URSCOP peut être groupée.

Soulignons donc que si les Sessions de formation du Parcours sont habituellement organisées en inter-SCOP pour accroître la richesse des échanges de pratiques des salariés coopérateurs participants, elles peuvent également être organisées en intra lorsque la taille et les attentes d'une SCOP le justifient.

On distingue deux types de conventions relatives au Parcours de professionnalisation coopérative :

- les Conventions de Suivi du Parcours - CSP lesquelles comportent le suivi d'au moins une Session du Parcours,
- les Conventions d'Intégration au Parcours - CIP qui permettent l'entrée directe au Parcours pour les salariés ayant déjà suivi antérieurement une formation gestionnaire et coopérative.

Les Conventions de Suivi du Parcours - CSP

Les conventions de formation dites *Conventions de Suivi du Parcours* comportent donc l'inscription pour au moins une Session du Parcours et pour les Modules Optionnels d'approfondissement choisis par le participant. Il est bien sûr possible de compléter le choix de ces Modules Optionnels par l'adoption ultérieure d'un avenant à la convention.

Ces conventions peuvent être annuelles mais aussi pluriannuelles, ce qui est automatiquement le cas lorsque deux Sessions ou plus sont programmées.

On distingue de ce fait 5 profils types de Conventions de Suivi du Parcours selon les Sessions retenues : "CSP 1, CSP 2, CSP 3, CSP 1 et 2, CSP 2 et 3".

Les Conventions d'Intégration au Parcours - CIP

Ces conventions de formation dites *Conventions d'Intégration au Parcours - CIP* prévoient l'inscription directe à une Journée de Bilan Professionnel Coopératif - BPC, accompagnée ou non de l'inscription partielle à des Modules de la Session concernée et à des Modules Optionnels.

Ainsi pour prendre deux exemples, le salarié coopérateur qui a déjà suivi une formation de salarié-associé (ex Coop A ...) et qui souhaite pouvoir suivre directement la Session 2 "La maîtrise de la co-responsabilité" peut relever d'une convention CIP. Celle-ci inclue la journée de Bilan Professionnel Coopératif 1 et par exemple un Module spécifique de deux jours traitant "La stratégie de la SCOP face aux modifications du contexte concurrentiel" et "Mieux communiquer pour mieux coopérer".

De même le salarié coopérateur, qui a déjà suivi une formation d'administrateur (ex Coop B...) et qui souhaite pouvoir suivre directement la Session 3 "L'implication dans le co-pilotage" peut relever d'une convention CIP. Celle-ci incluse, cette fois, la Journée de Bilan Professionnel Coopératif 2 et, par exemple, le Module de deux jours "Communication et travail de groupe", etc.

Par nature, ces conventions CIP sont à terme relayées par la conclusion d'une Convention de Suivi du Parcours - CSP.

Le règlement du Parcours

La facturation par participant des différentes composantes du Parcours s'établit comme suit :

- **Session 1 (5 journées) : 650 euros HT,**
- **Session 2 ou Session 3 (7 journées) : 1 330 euros HT,**
- **Journée de BPC ou de Modules spécifiques : 190 euros HT/jour.**

Le financement des conventions CSP et CIP relève le plus souvent d'un plan de formation pluriannuel qui peut faire l'objet d'un co-financement public dont le montage peut être réalisé avec l'appui de l'URSCOP.

Ceci relève d'une intervention de la structure d'appui de l'URSCOP dont, éventuellement, le coût de prestation peut bénéficier lui-même de co-financements publics.

Le règlement de ces conventions est contractualisé comme suit :

- **pour les CSP pluriannuelles : 40 % à l'inscription, 40 % au premier tiers de la période contractuelle, - 20 % au deuxième tiers,**
- **pour les CSP annuelles et les CIP : 50 % à l'inscription, 50 % à mi-convention.**